

DECISION N° 003 04 / MINHDU DU 11 SEPT 2023 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU
MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00106/AONO/MINHDU/CIPM/2023 DU 31 JUILLET
2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CURAGE ET DE DRAINAGE DU COURS D'EAU BYEME (EZALA) AU
QUARTIER NSIMEYONG III AU LIEU DIT ESSONO CITY DANS LA VILLE DE YAOUNDE, EN PROCEDURE
D'URGENCE.

FINANCEMENT : BIP MINHDU (LIGNE INTERVENTION D'URGENCE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT) - EXERCICE
2023.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour
l'exercice 2023 ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre
2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
Vu la circulaire N°0000006/C/MINFI du 30/12/2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au
suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publics pour l'exercice 2023 ;
Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°00106/AONO/MINHDU/CIPM/2023 du 31 juillet 2023 pour l'exécution
des travaux de curage et de drainage du cours d'eau Byeme (Ezala) au quartier Nsimeyong III au lieu-dit Essono City
dans la ville de Yaoundé (en procédure d'urgence). Financement : BIP MINHDU - Exercice 2023 ;
Vu Le Procès-Verbal de la séance N°88 du 07 septembre 2023 de la CIPM/MINHDU, proposant l'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er} – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataires du marché relatif à la
consultation suscitée :

| Soumissionnaire | Montant TTC (en F CFA) | Délai de livraison |
|---|------------------------|--------------------|
| SECA BP : 2 172 Douala Tél. : 690 716 082 | 59 964 906 | Trois (03) mois |

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINHDU

Yaoundé, le 11 SEPT 2023
LE MINISTRE
LE MINISTRE
THE MINISTER
Kette
Kette née Ketcha Célestine